



Blonay, le 28 mars 2025

**Préavis N° 04-2025 concernant la participation à la réalisation d'une nouvelle passerelle piétonne suspendue sur la Veveyse, entre En Moille-Saulaz (côté Corsier-sur-Vevey) et La Motte (coté Blonay Saint-Légier), pour un montant de CHF 137'000.-**

### EXTRAIT

Du procès-verbal de la séance du Conseil communal de Blonay – Saint-Légier du 25 mars 2025 présidée par Madame Marie-Galante Forestier, présidente.

Le Conseil communal de Blonay - Saint-Légier,

vu le préavis N° 04-2025,

vu le rapport des commissions chargées de son étude,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**a accepté à la majorité (66 oui, 4 non et 4 abstentions), les conclusions du préavis municipal, à savoir :**

- d'autoriser la Municipalité à participer à la réalisation des travaux mentionnés dans le présent préavis, pour un montant total de CHF 137'000.- (avant subventions);
- de financer cette dépense par la trésorerie courante.

Ainsi délibéré et voté en séance du Conseil communal du 25 mars 2025.

### LE BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

La présidente

La secrétaire



Marie-Galante Forestier

Ariane Wunderli